

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du Jeudi 27 Juin 2019
Compte Rendu

Nombre de conseillers :
en exercice : 13

Date de la convocation :
21 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, vingt-sept juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique à 19h00 sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GROSSIN André, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GROSSIN Bénédicte, MERCIER Isabelle, BRIANCEAU Joseph, PHELIPPEAU Rémy, BOURIEAU Bénédicte, Didier GROUSSIN, PILLET Mireille

EXCUSES : GODET Jean-Philippe, CHAIGNE Amandine

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rémy PHELIPPEAU

A 19h07, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2019 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 6 Juin 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 17 avril 2014 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Date	Fournisseur / Prestataire	Objet	Montant HT	Montant TTC
07/06/2019	POLLET	Fournitures d'entretien restaurant scolaire (CCPA)	1 229.43€	1 475.32€
07/06/2019	POLLET	Fournitures d'entretien accueil de loisirs (CCPA)	156.97€	188.36€
07/06/2019	POLLET	Fournitures d'entretien école publique (CCPA)	189.07€	226.88€
07/06/2019	POLLET	Fournitures d'entretien services techniques	201.41€	241.69€
07/06/2019	POLLET	Fournitures d'entretien salle des sports	149.76€	179.71€
20/06/2019	IMPRIMERIE NATIONALE	Attestation d'accueil	38.50€	46.20€
21/06/2019	SAUR	Branchements pôle commercial	2 220.60€	2 664.72€

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS

Réf. 01 : REHABILITATION DE LA CURE EN MAIRIE : LOT 2 GROS ŒUVRE ET LOT 5 COUVERTURES TUILES

Lors du conseil municipal du 6 juin dernier, le lot n°2-gros œuvre et le lot n°5-couvertures tuiles ont été déclarés infructueux. En effet, aucune offre n'avait été déposée.

Une consultation sans publicité et sans mise en concurrence préalable a été effectuée du mardi 11 juin au lundi 24 juin.

3 entreprises ont été consultées pour chaque lot. Une seule entreprise a répondu pour le lot n°2.

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise AGESIBAT pour un montant de 71 584.14€ HT.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'un complément d'information a été demandé à l'entreprise AGESIBET, notamment pour l'ajout d'une prestation d'enduit.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De reporter l'attribution du lot n°2 – gros œuvre, dans l'attente du complément d'information,
- De classer sans suite le lot n°5 – couvertures tuiles.

Réf. 02 : REHABILITATION DE LA CURE EN MAIRIE : ATTRIBUTION DU MARCHE (LOT 1,3,4,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15)

Lors du conseil municipal du 6 juin dernier, ce sujet avait été reporté dans l'attente du rapport d'analyse du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation du marché de réhabilitation de la cure en mairie.

Des compléments d'informations ont été demandés sur certains lots et nous sommes dans l'attente des documents (lot3-charpente bois, lot 4-couverture bac acier, lot 8 menuiseries extérieures alu).

De plus, Monsieur le Maire indique que des propositions d'économie ont été présentées par le maître d'œuvre. Si le conseil municipal accepte ces propositions, il faudra alors classer sans suite certains lots puis refaire une consultation avec le projet modifié.

Il s'agit notamment d'installer des plaques de dalles plafonds suspendus au lieu de plaques de plâtre. Cela permettrait d'avoir un accès au plafond si besoin. Les lots impactés seraient les lots n°10-cloisons sèches-plafond-isolation, lot n°11-plafonds suspendus et lot 13-peinture.

Le maître d'œuvre propose également de supprimer le bardage zinc et de mettre un enduit peint. Le lot n°6 bardage zinc serait donc classé sans suite

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER :

- Le lot n°1 VRD à l'entreprise SEDEP pour un montant de 24 933.58€ HT
- Le lot n°7 métallerie à l'entreprise SOCOM pour un montant de 3 248.56€ HT
- Le lot n°9 menuiseries intérieures bois à l'entreprise LT TESSON pour un montant de 38 238.82€ HT
- Le lot n°12 revêtement de sols céramique à l'entreprise BABU Willy pour un montant de 18 806.51€ HT
- Le lot n°14 électricité à l'entreprise BESSE pour un montant de 34 796.00€ HT
- Le lot n°15 plomberie-sanitaires-chauffage-ventilation à l'entreprise RICHARD ET ASSOCIES pour un montant de 54 691.74€
- DE REPORTER l'attribution du marché pour les lots n°3 charpente bois, lot n°4 couverture bac acier et le lot n°8 menuiseries extérieures
- Au vu de la modification du projet, de CLASSER SANS SUITE le lot n°6 bardage zinc, lot n°10 cloison seiches, lot n°11 plafonds suspendus et lot n°13 peinture et revêtement de sols
- DE PROCEDER à une nouvelle consultation avec publicité et mise en concurrence pour les lot n°10 cloison seiches, lot n°11 plafonds suspendus et lot n°13 peinture et revêtement de sols
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 03 : GROUPEMENT DE COMMANDE « PRODUITS D'ENTRETIEN » : ATTRIBUTION DU MARCHE

Lors du conseil municipal du 25 avril dernier, l'adhésion de la commune de St Julien des Landes au groupement de commande « produits d'entretien » a été approuvée.

Une consultation s'est déroulée du 17 mai au 7 juin 2019.

3 entreprises ont répondu à la consultation.

Après analyse des offres, il s'avère que l'entreprise DESLANDES est la mieux disante.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché « produits d'entretien » à l'entreprise DESLANDES pour un montant maximal de 8 000€ HT sur 4 ans et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 04 : GARANTIE D'EMPRUNT POUR VENDEE HABITAT : FINANCEMENT DE 2 LOGEMENTS AU CLOS DU BOCAGE

Monsieur le Maire présente la demande Vendée Habitat.

En effet, Vendée Habitat a contracté, auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) un emprunt pour le financement de la construction de 2 logements au Clos du Bocage à St Julien. Pour cela, Vendée Habitat sollicite la garantie de la commune de St Julien pour le remboursement de l'emprunt à concurrence de 30% du montant.

Une même demande a été faite auprès du Département de la Vendée à hauteur de 70% du montant de l'emprunt.

Le montant de l'emprunt s'élève à 215 000€.

Monsieur le Maire présente la convention entre la commune de St Julien des Landes et Vendée Habitat.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 05 : COMPLEMENTAIRE SANTE POUR LES HABITANTS DE ST JULIEN DES LANDES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSUREUR AXA

M le Maire indique au Conseil Municipal que la convention avec AXA arrive à échéance.

Pour rappel, ce partenariat a pour objet de proposer une complémentaire santé aux habitants de la commune à des conditions tarifaires promotionnelles.

Depuis la signature de la convention en juin 2018, Mme Sonia RAIMONDEAU, agent mandataire Axa, a effectué 20 rendez-vous et a obtenu la signature de contrat pour 13 foyers.

M le Maire, rappelle que la commune est également engagée avec l'association ACTIOM (bilan : 9 rendez-vous et 2 contrats de signés)

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, de renouveler la convention avec AXA et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Questions diverses :

- Point sur les travaux des commerces
- Point sur les travaux de la place Simone Veil
- Point sur les travaux
- Un projet d'installation de restauration a été déposé en Mairie pour le local de « Vival » actuel
- La commune ne donnera pas suite au projet actuel d'installation d'une coiffeuse/esthéticienne dans le local de la pharmacie actuelle
- Exposition de peinture : vernissage le samedi 13 juillet à 17h30 salle polyvalente Ernest RENAUD
- Encartage de l'ECHO jeudi 4 juillet à partir de 17h00
- Mr GENDRE (boulangerie) sollicite la commune pour l'utilisation du domaine public en vue d'installer un distributeur à pain : le conseil municipal donne son accord
- Le jeu « Pyramide » vient d'être installé dans la zone de loisir.
- Prochain conseil municipal : jeudi 25 juillet 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h51.

A Saint Julien des Landes, le 27 juin 2019
Le Maire, Joël BRET